Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	pne+ adrien vincent	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
08102018	vallon clos	giobernney+chapelle		10		repli chantier+ cabanne loup
08102018	echarasson	chapelle		1		cabane pne loup
08102018	berane	chapelle		1		cabane pne loup
08102018	lautier	chapelle		1		cabane pne loup
08102018						

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 566 / 2018

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 5/10 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

COPIE Secteur CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR